

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-AC242

présenté par

M. Thiébaud, M. Sitzenstuhl et Mme Klinkert

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	10 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter le Gouvernement sur la diminution importante et inédite du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER) contenue dans l'action 6 du programme Presse et médias de la mission « Médias, livre et industries culturelles ».

En effet, le PLF 2025 prévoit une baisse de plus de 10 millions d'euros pour le FSER qui est pourtant indispensable à la survie des radios associatives. Une telle diminution pourrait fragiliser durablement ces radios qui sont des acteurs importants de l'Economie sociale et solidaire et entraînerait des conséquences graves en termes de suppression d'emplois.

Enfin, ces radios jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique, culturelle et sociale de nos territoires. Elles permettent notamment de mettre en lumière les acteurs locaux et donc participent activement au dynamisme de nos villes et villages.

En Alsace, la radio Azur FM ou encore RCF Alsace sont, à titre d'exemple, deux radios associatives qui participent activement à la vie de notre territoire avec plusieurs milliers d'auditeurs par jour.

Ainsi, cet amendement propose de transférer 10 000 000 d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiements du programme « livre et industries culturelles » vers le programme « Presse et médias » ainsi abondé de 10 000 000 d'euros pour soutenir les radios associatives.